



Le Pays des Savanes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°108\_CC\_2023\_CCDS**

**PORTANT PLANIFICATION DES DEPLACEMENTS DES ELUS DE LA CCDS AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Céline ZULEMARO,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,  
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,  
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Annick ANDRE,

**Absents excusés :**

Véronique JACARIA, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX,

**Absents non excusés :**

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'Elu, les Elu(e)s Communautaires de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), devront représenter l'EPCI, en France Métropolitaine et dans les Outre-mer au cours de l'année 2024.

Aussi, au regard de l'agenda prévisionnel des événements nationaux et régionaux, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification suivante :

<b>INTITULE DE LA MISSION</b>	<b>LIEU</b>	<b>DATE</b>	<b>ELUS CONCERNES</b>	<b>NOMS</b>
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Du 15 au 21 janvier 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon de l'agriculture	Paris	Du 23 février 2024 au 3 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon de l'Habitat	Clermont-Ferrand	Du 08 au 11 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon Mondial du tourisme	Paris	Du 14 au 17 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Paris	Du 25 au 28 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
La Foire de Paris	Paris	Du 01 au 12 mai 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juin 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Du 16 au 25 juillet 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En août 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
TOP RESA	Paris	Du 17 au 19 septembre 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
32ème Congrès de l'ACCDOM	Guadeloupe	Novembre 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon des Sports	Paris	Du 19 au 21 novembre 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

Le Congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 25 au 30 novembre 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En décembre 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

« Ce planning n'est pas exhaustif, les Elu(e)s pourront représenter la CCDS, sur un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de la participation de l'Elu(e) à l'événement en question. »

Les Elu(e)s, s'ils le jugent nécessaire, peuvent se faire accompagner par le collaborateur du cabinet.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels pour élus communautaires.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à des mandats spéciaux pour les déplacements des Elu(e)s communautaires selon la planification présentée en séance. »

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 05 décembre 2023 ;

### ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport de Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : ATTRIBUE** des mandats spéciaux pour les déplacements des Elu(e)s communautaires selon la planification suivante :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Du 15 au 21 janvier 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Le Salon de l'agriculture	Paris	Du 23 février 2024 au 3 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Françoise FREDOC Yves VANG Pierre Richard AUGUSTIN Rodolphe HORTH Sylvio BOCAGE
Salon de l'Habitat	Clermont-Ferrand	Du 08 au 11 mars 2024	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Céline REGIS

Le Salon Mondial du tourisme	Paris	Du 14 au 17 mars 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	Françoise FREDOC Yves VANG Annick ANDRE Eliette BEAUFORT Céline ZULEMARO
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Paris	Du 25 au 28 mars 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET André Roland BERTHIER
La Foire de Paris	Paris	Du 01 au 12 mai 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	Annick ANDRE Loriane DECHESNE Francine GANE Diana JAMES
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juin 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	Du 16 au 25 juillet 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En août 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET
TOP RESA	Paris	Du 17 au 19 septembre 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	Véronique JACARIA Françoise FREDOC Annick ANDRE Céline ZULEMARO
32ème Congrès de l'ACCDOM	Guadeloupe	Novembre 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	Céline REGIS Françoise FREDOC Fidélia BOCAGE Gaëtan STANISLAS
Salon des Sports	Paris	Du 19 au 21 novembre 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	André Roland BERTHIER
Le Congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 25 au 30 novembre 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	Céline REGIS André Roland BERTHIER Gaëtan STANISLAS Rodolphe HORTH Martine PAPAIX
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En décembre 2024	PRESIDENT Vice-président conseiller communautaire	ou	François RINGUET

« Ce planning n'est pas exhaustif, les Elu(e)s pourront représenter la CCDS, sur un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de la participation de l'Elu(e) à l'événement en question. »

**ARTICLE 3 : PREND** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 16

Pour : 16

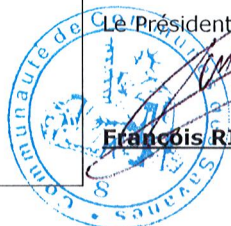
Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



**Francis RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023

## Yalémi TIOUKA

**De:** transferts-securises.fr <transferts-securises@atline.fr>  
**Envoyé:** jeudi 28 décembre 2023 15:00  
**À:** Yalémi TIOUKA  
**Objet:** Notification : Accusé de réception  
**Pièces jointes:** Deliberationn108-CC-2023-CCDSPLANIFICATIONDEPLACEMENTSELUSCCDS2024\_tpn.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

<a href="mailto:transferts-securises.fr">transferts-securises.fr</a>		COURRIEL
<b>NOTIFICATION D'ACCUSE DE RECEPTION</b>		
Le contrôle de légalité a accusé réception de l'enveloppe dont les références sont rappelés ci-dessous le : 28-12-2023 à 18:30:00		
<b>Numéro d'AR</b>	973-200027548-20231228-8-DE	
<b>Organisme</b>	Communauté de Communes des Savanes (973)	
<b>Référence de l'enveloppe</b>	CC-Savanes_973_20231228E_08	
<b>Numéro d'acte</b>	108CC_2023_CCDS	
<b>Objet</b>	PLANIFICATION DES DEPLACEMENTS DES ELUS DE LA CCDS AU TITRE DE L'ANNEE 2024	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Classification de l'acte</b>	5.3 : Designation de representants	
Les documents de l'enveloppe ont été tamponnés et l'enveloppe placée dans les <a href="#">enveloppes archivées</a> de votre espace privé		
<b>Opérateur de transmission :</b> Interbat Services. SAS. 4 avenue du recteur Poincaré. 75016 Paris. Tél : 04 92 90 93 20. <a href="mailto:technique@atline.fr">technique@atline.fr</a> SIREN : 441 663 689 N° de TVA intracommunautaire : FR82 441 663 689		